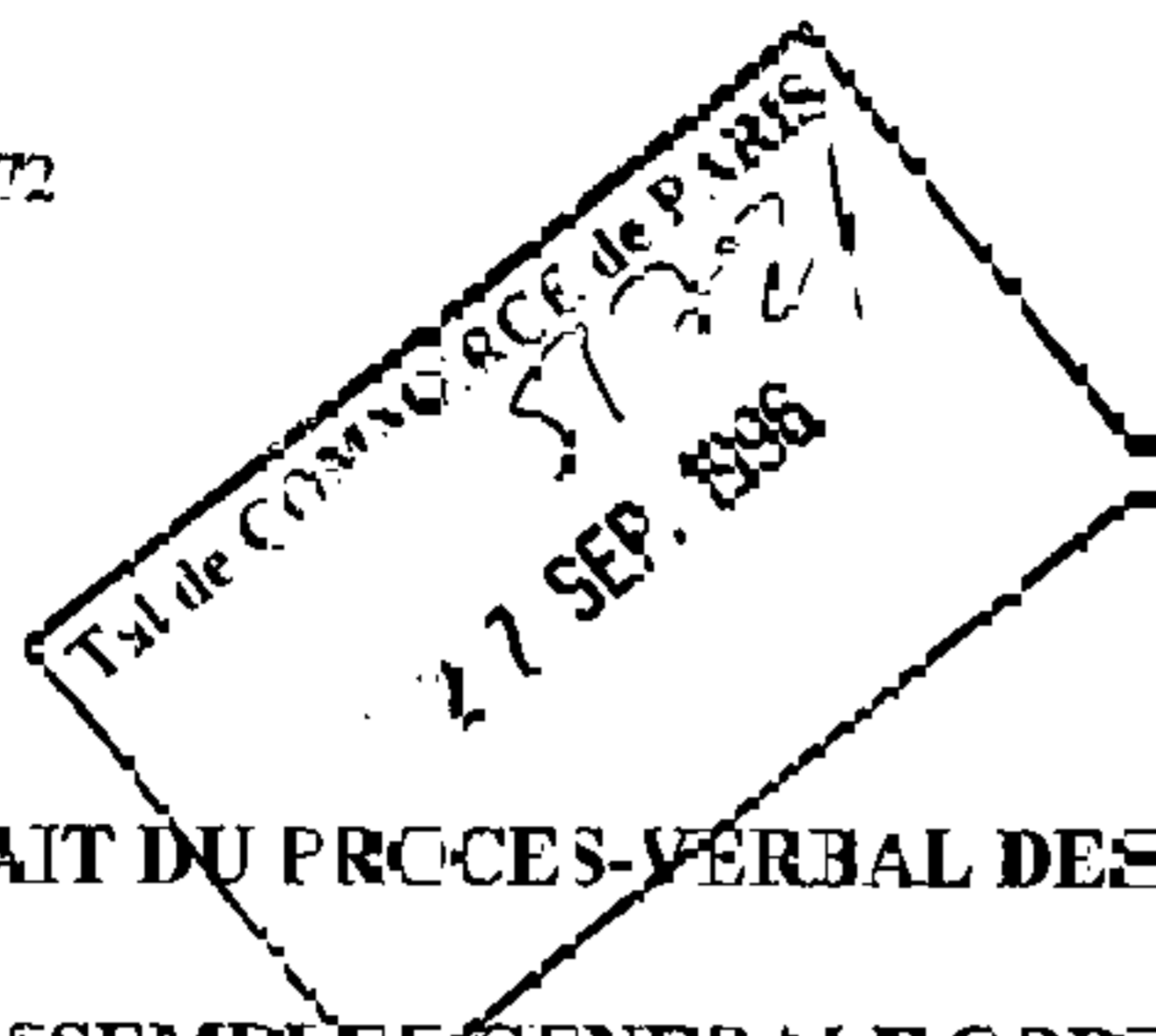




71e 143

Nos réf. : DIR. IC-NP/95-372



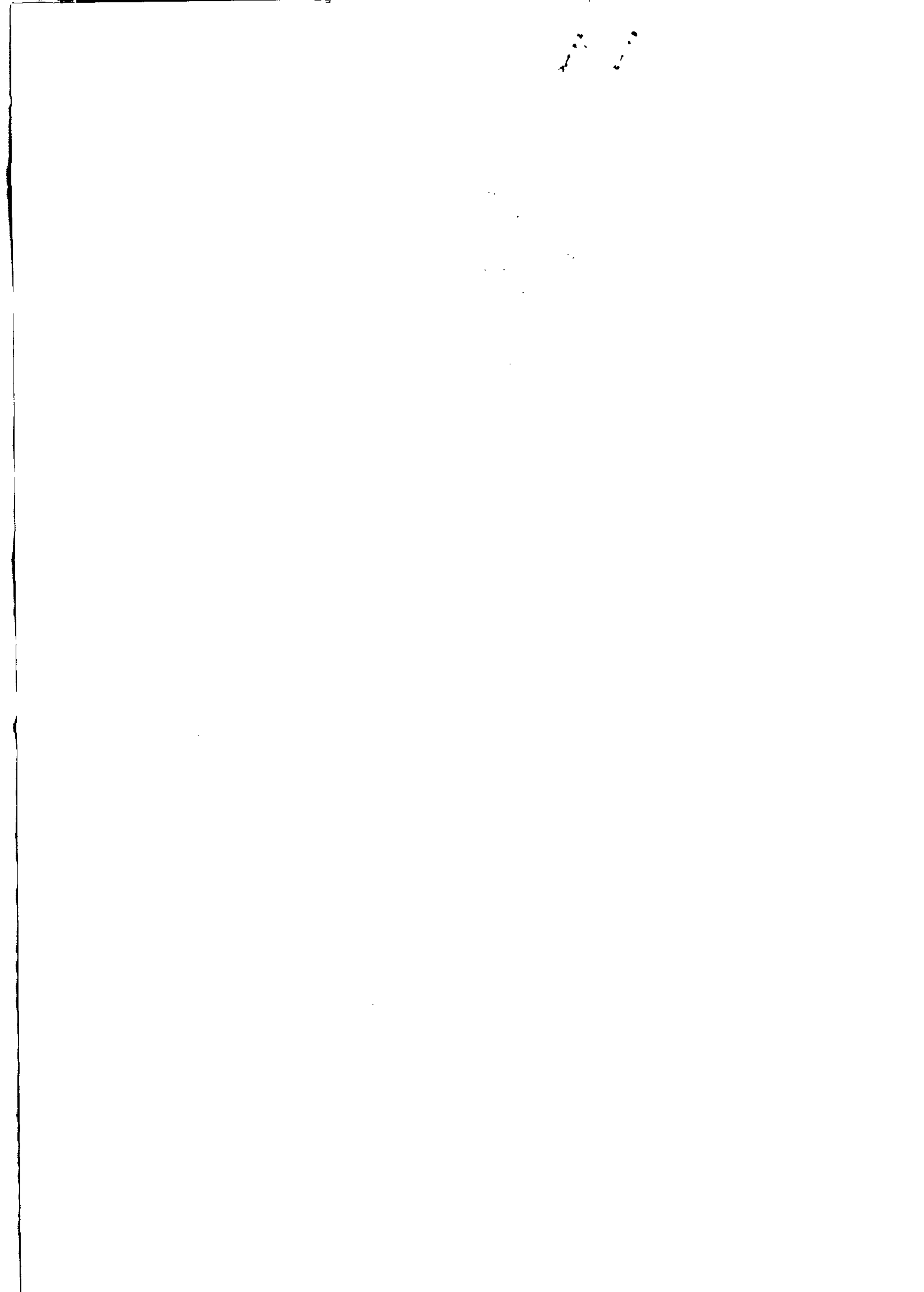
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CEREN
EN SA SEANCE DU 18 MAI 1995

"Conformément aux dispositions du Titre II - Article 11 - du Contrat de Groupement relatives au contrôle de la gestion, l'Assemblée Générale Ordinaire du CEREN décide de nommer pour deux exercices Madame de MULLON de la MAE, en qualité de Contrôleur de Gestion, en remplacement de Monsieur Philippe BERCOFF commissaire, à compter du 18 mai 1995".

Certifié conforme aux délibérations.

Fait à Paris, le 9 octobre 1995

Jean-Louis de SORE
Président





DIR.IH/NP/95-191

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 JUIN 1995**

Le 22 juin 1995

FACE ANNULÉE



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1995
 -2
 Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie
 36 rue Cassini 95848 Paris Cedex 14

VIRE POUR LE C. ENREGISTRE A LA RECEPTE
 DE TELETYPE N° 1111 LE 12 SEP. 1996
 F° 2. C. C. S. N° 461.....
 REC - [] VIRE VIRE 204 F.....
 [] D'EREG 500 F.....
 SIGNATURE: [Signature] IA 102
 602 F

Etaient présents :

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ... M. MOISAN
- Charbonnages de France .. M. SORE
- Electricité de France..... M. DESTIVAL
- Gaz de France. M. DRIOT
- CEREN..... M. C CIFFARD

M. PINSAC, invité par le Président et membre
 du Personnel du CEREN, assistait à la réunion.

Le Secrétariat était assuré par Mme MEHTEL.

La Présidence était assurée par M. SORE

FACE ANNULÉE



M. SORE préside l'Assemblée générale extraordinaire du CEREN

L'Assemblée décide de proroger le groupement jusqu'au 31 décembre 2006.

Elle approuve le nouveau contrat de groupement qui, outre cette prorogation, prévoit notamment :

- une nouvelle répartition des droits de vote et du financement du budget ordinaire,
- un engagement de chaque Membre à contribuer chaque année à une fraction minimum du chiffre d'affaires prévisionnel du CEREN avec l'ensemble des Membres.

Elle décide d'annexer au contrat de groupement la lettre envoyée le 19 mai 1995 par le Président-Directeur Général de Charbonnages de France Président du CEREN.

Le nouveau contrat est signé en séance et prend effet dès le 13 juin 1995.

I. HAEHNEL
Secrétaire de séance

J.C. SORE
Président

FACE ANNULÉE